

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 25 NOVEMBRE 2016

10 H 30

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
 - A. Acquisition de terrain pour le captage de Girond (Mariac)
 - B. Acquisition de terrain pour le captage de Ranc Bardon (Accons)
 - C. Acquisition de terrain pour le captage de La Crique (St Christol)
 - D. Acquisition de terrain pour le captage de La Dréchou (St Christol)
 - E. Constitution du dossier de demande d'autorisation et lancement de l'enquête publique pour la mise en conformité du captage de Vahylles (St Clément)
2. Voie CFD
 - A. CFD St Martin de Valamas-Intres : demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³
3. Action sociale
 - A. Transport à la demande : information sur l'attribution des marchés pour les lignes Rochepaule-St Agrève et St Julien Boutières-St Martin de Valamas
4. Développement durable et aménagement de l'espace
 - A. Fonds de concours éclairage public : attribution de subventions
 - B. Audit énergétique du patrimoine bâti de la Communauté de communes Val'Eyrieux : information sur l'attribution de l'accord cadre à bons de commande
 - C. Audit énergétique du patrimoine bâti de la Communauté de communes Val'Eyrieux : demande de subvention

Date de la convocation : 18 novembre 2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absents excusés représentés : M. Maurice WEISS pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Raymond FAYARD

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des services techniques
- Christian FEROUSSIER, Directeur des pôles Culture et Tourisme
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du pôle Economie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Eau / Assainissement

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de ces compétences.

A. Acquisition de terrain pour le captage de Girond (Mariat)

M. Fayard informe le Bureau qu'il convient d'acquérir des parcelles situées sur la Commune de Mariat, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Girond. Cette acquisition permettra l'implantation du nouveau réservoir.

Il s'agirait de l'acquisition des parcelles A1500 et A1502 qui représentent une superficie de 269 m². Le prix de cession a été négocié à 5 €/m².

Il est proposé au Bureau d'acquérir ces parcelles au prix de 1 345 €, à la SCI MISCOU représentée par M. Jean-Paul BORY.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles A1500 et A1502 d'une superficie de 269 m² au prix de 1 345 € à la SCI MISCOU ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

B. Acquisition de terrain pour le captage de Ranc Bardon (Accons)

M. Fayard informe le Bureau qu'il convient d'acquérir des parcelles situées sur la Commune d'Accons, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Ranc Bardon.

Il s'agirait de l'acquisition des parcelles B2309, B2311 et B2312 qui représentent une superficie totale de 1 075 m². Le prix de cession a été négocié à 200 €.

Il est proposé au Bureau d'acquérir ces parcelles au prix de 200 €, au Groupement forestier du Ranc Bardon.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition des parcelles B2309, B2311 et B2312 d'une superficie totale de 1 075 m² au prix de 200 €, au Groupement forestier du Ranc Bardon ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

C. Acquisition de terrain pour le captage de La Crique (St Christol)

M. Fayard informe le Bureau qu'il convient d'acquérir une parcelle située sur la Commune de St Christol, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de La Crique.

Il s'agirait de l'acquisition de la parcelle A1515 qui représente une superficie de 2 063 m². Le prix de cession a été négocié à 2 063 €.

Il est proposé au Bureau d'acquérir cette parcelle au prix de 2 063 € à M. Laurent JULIEN.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle A1515 d'une superficie de 2 063 m², au prix de 2 063 €, à M. Laurent JULIEN ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

D. Acquisition de terrain pour le captage de La Dréchou (St Christol)

M. Fayard informe le Bureau qu'il convient d'acquérir une parcelle située sur la Commune de St Christol, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de La Dréchou.

Il s'agirait de l'acquisition de la parcelle A1763 qui représente une superficie de 23 m². Le prix de cession a été négocié à 200 €.

Il est proposé au Bureau d'acquérir cette parcelle au prix de 200 €, à M. Gilbert BLANCHARD.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle A1763 d'une superficie de 23 m² au prix de 200 €, à M. Gilbert BLANCHARD ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

E. Constitution du dossier de demande d'autorisation et lancement de l'enquête publique pour la mise en conformité du captage de Vahyilles (St Clément)

Raymond Fayard rappelle la décision prise afin de procéder à la mise en conformité des périmètres de protection du captage de Vahyilles, sur la commune de St Clément.

Il soumet au Bureau le dossier d'enquête publique et d'enquête parcellaire, dressé par le Bureau d'études RHONE CEVENNES INGENIERIE. Ce dossier expose le projet général de mise en conformité des périmètres de protection du captage de Vahyilles.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- **approuve le dossier d'enquête publique et d'enquête parcellaire concernant la mise en conformité du captage de Vahyilles ;**
- **prend l'engagement de créer les ressources nécessaires à la réalisation de cette opération et conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection jusqu'à l'enregistrement par la Conservation des Hypothèques des servitudes légalement applicables ;**
- **décide de réaliser les travaux de mise en conformité ;**
- **donne pouvoir à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la constitution des dossiers relatifs à la mise en conformité des périmètres de protection ;**
- **demande au Préfet de bien vouloir, après enquête publique, prononcer :**
 - **l'autorisation de prélèvement, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la Santé Publique,**
 - **l'autorisation de prélèvement au titre du Code de l'Environnement,**
 - **la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, et des périmètres de protection déterminés autour du point de prélèvement au titre du Code de l'Environnement et du Code de la Santé Publique.**

2. Voie CFD

M. le Président laisse la parole à Mme Carine Faure, Directrice Générale des Services.

A. CFD St Martin de Valamas-Intres : demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³

Carine Faure expose au Bureau que, dans la poursuite des aménagements effectués sur la Dolce Via, la valorisation touristique de l'ancienne voie de chemin de fer départemental sur le tronçon St Martin de Valamas - St Agrève est actuellement en cours sur la tranche 1 (St Martin de Valamas - Intres).

L'opération représente un coût de 650 000 € ht. Des dossiers de demande de subvention ont déjà été déposés auprès du Département et de l'Etat (DETR 2016). Il convient aujourd'hui de valider le plan de financement définitif afin de pouvoir solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³.

Tranche 1 St Martin de Valamas - Intres			
Dépenses		Recettes	
Travaux	600 617,75 €	Etat (DETR 2016)	227 500,00 €
Maîtrise d'œuvre / Suivi	27 200,00 €	Département	86 000,00 €
Mission CSPS	1 520,00 €	Fonds de concours Département	96 500,00 €
Frais annexes	10 000,00 €	FEADER	110 000,00 €
Imprévus	10 662,25 €	Autofinancement	130 000,00 €
TOTAL	650 000,00 €	TOTAL	650 000,00 €

Carine Faure en profite pour indiquer que les travaux de la tranche 2 (Intres - St Agrève) sont prévus pour l'année prochaine. Aussi, au prochain Bureau, une délibération sera proposée afin de pouvoir solliciter les financeurs sur cette nouvelle opération. Elle ajoute que l'enveloppe FEADER est prévue pour les 2 tranches. Aussi, le restant sera inscrit d'office au plan de financement de la tranche 2 et les autres demandes de subvention seront ajustées en conséquence.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

3. Action sociale

M. le Président demande à M. Thierry Girot, Vice-président en charge de l'Action sociale, de présenter le point suivant.

A. Transport à la demande : information sur l'attribution des marchés pour les lignes Rochepaule-St Agrève et St Julien Boutières-St Martin de Valamas

M. Girot fait part au Bureau des actualités concernant les Transports à la demande.

Les marchés avec les transporteurs arrivant à échéance fin 2016 pour les lignes Rochepaule - St Agrève (ligne 6) et St Julien Boutières - St Martin de Valamas (ligne 7), de nouvelles consultations ont été lancées.

Pour la ligne Rochepaule - St Agrève, après étude et analyse des offres reçues, le marché a été attribué à la SARL Christian Carré, déjà titulaire du marché précédent, pour un montant de 54,87 € TTC l'aller-retour.

Pour la ligne St Julien Boutières - St Martin de Valamas, après étude et analyse des offres reçues, le marché a été attribué à la société Taxi de l'Eyrieux, déjà titulaire du marché précédent, pour un montant de 26,95 € TTC l'aller-retour.

M. Girot rappelle que ce service est mis en place en partenariat avec le Département de l'Ardèche, organisateur principal, qui participe à hauteur de 60 % des dépenses (recettes déduites).

4. Développement durable et aménagement de l'espace

M. le Président laisse la parole à M. Frédéric Picard, Vice-président en charge du Développement durable et de l'aménagement de l'espace.

A. Fonds de concours éclairage public : attribution des subventions

M. Picard rappelle les engagements de la Communauté de communes Val'Eyrieux en matière de transition énergétique et dans le programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte », prévoyant notamment dans son plan d'actions un fonds de concours « modernisation de l'éclairage public communal », dont les modalités d'attribution ont été validées le 4 juillet dernier par délibération du Conseil communautaire.

Frédéric Picard propose au Bureau d'approuver les derniers dossiers déposés par les communes membres, présentés dans le tableau ci-dessous, et d'autoriser M. le Président à signer les conventions avec les communes concernées.

M. Picard ajoute, qu'une fois ces dossiers validés, plus de la moitié de l'enveloppe du fonds de concours aura été consommée.

N°	COMMUNE	délib CM	Montant des travaux	aide SDE 07		Fond de concours intercommunal		Autofinancement communal		Atteinte des objectifs d'économies d'énergies
			€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	
8	Lachapelle sous Chanéac	21/10/2016	32 905,14 €	48%	15 871,54	20%	6 581,03 €	32%	10 452,57 €	40% d'économies d'énergie sur l'ensemble du parc d'éclairage public communal
9	Accons	09/11/2016	30 072,91 €	50%	15 036,46 €	20%	6 014,58 €	30%	9 021,87 €	Facteur 4 sur la partie renouvelée
10	Albon d'Ardèche	21/10/2016	22 522,28 €	50%	11 261,14 €	20%	4 504,46 €	30%	6 756,68 €	40% d'économies d'énergie sur l'ensemble du parc d'éclairage public communal

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution du fonds de concours tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.

B. Audit énergétique du patrimoine bâti de la Communauté de communes Val'Eyrieux : information sur l'attribution de l'accord cadre à bons de commande

Frédéric Picard informe le Bureau qu'une consultation a été lancée pour la réalisation d'un audit énergétique sur le patrimoine bâti intercommunal. Il précise qu'il s'agit d'un accord cadre à bons de commande, qui permettra d'auditer plusieurs bâtiments chaque année en fonction des priorités identifiées.

M. Picard indique qu'une quinzaine de bâtiments ont été ciblés dans le cahier des charges de l'audit, avec un étalement des commandes sur 3 ans.

Après étude et analyse des offres, l'accord cadre a été attribué à l'entreprise ALPHAE pour un montant de 43 841,25 € ht.

Mme Faure précise que 23 plis ont été reçus, allant de 4 000 € à 70 000 €, soit une très large fourchette alors qu'un cahier des charges précis avait été établi.

C. Audit énergétique du patrimoine bâti de la Communauté de communes Val'Eyrieux : demande de subvention

M. Picard ajoute que, dans le cadre de la réalisation des audits énergétiques des bâtiments, la Communauté de communes Val'Eyrieux peut bénéficier d'une aide de l'ADEME Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 70 %, aide plafonnée à 20 000 € par an.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Postes de dépenses	Montant HT	Montant HTR	ADEME	Autofinancement CCVE
Campagne d'audits 2016-2017	27 350 €	28 845 €	20 000 €	8 845 €
Campagne d'audits 2018	27 350 €	28 845 €	20 000 €	8 845 €
Campagne d'audits 2019	27 350 €	28 845 €	20 000 €	8 845 €

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le dépôt de toute demande de subvention auprès de l'ADEME ou de tout autre collectivité ou organisme susceptible d'apporter son concours financier à l'opération ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 11h00

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

